

AVIS DE SANTÉ ANIMALE

Objet : Avis sanitaire concernant les équidés à l'intention des participants du 4-H Round Up Show et l'exposition de chevaux de trait de la King 's County Fair tenus le 25 août 2026.

À l'attention des propriétaires de chevaux, exposants, entraîneurs et organisateurs associés au 4-H Round Up Show et l'exposition de chevaux de trait de la King 's County Fair:

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick (MAAP) avise tous les exposants, propriétaires de chevaux, entraîneurs et autres personnes ayant eu des contacts avec des chevaux qui ont participé au **4-H Round Up Show** et l'exposition de chevaux de trait de la **King 's County Fair**, à Sussex, le **25 août 2026**, d'une possibilité d'exposition au herpèsvirus équin de type 1 (HVE-1) associée à ces événements.

Un cheval de 4-H ayant participé à l'événement provenait du même établissement qu'un autre cheval dont l'infection HVE-1 a récemment été confirmée. Il est important de préciser que le cheval positif à l'HVE-1 n'était présent à aucun des deux événements, soit le 4-H Round Up Show ou l'exposition de chevaux de trait de la King 's County Fair. Toutefois, puisque le cheval participant résidait dans les mêmes installations que le cas confirmé, il existe un risque potentiel d'exposition pour les autres chevaux ayant participé à ces événements.

Par mesure de précaution, il est recommandé aux participants de surveiller attentivement leurs chevaux et de mettre en œuvre des mesures appropriées de biosécurité. Comme l'HVE-1 est très contagieux et peut provoquer des maladies respiratoires, des avortements chez les juments gestantes et, dans certains cas, des troubles neurologiques, les précautions suivantes sont recommandées.

Quarantaine et surveillance

Les participants devraient :

- Isoler les chevaux exposés des chevaux qui n'ont pas participé aux événements pendant les **14 à 21 prochains jours**.

Surveiller attentivement les chevaux afin de déceler tout signe de maladie, notamment :

- Fièvre
- Écoulement nasal
- Léthargie
- Diminution de l'appétit
- Prendre et noter la température corporelle deux fois par jour, de préférence avant l'exercice ou la mise en liberté au pâturage, ou après une période de repos.
- Communiquer immédiatement avec un vétérinaire si un cheval présente une fièvre supérieure à **102 °F (38,9 °C)** ou tout autre signe de maladie.

Department / Ministère

P.O. Box 6000, Fredericton, New Brunswick E3B 5H1 / C.P. 6000, Fredericton, Nouveau-Brunswick E3B 5H1

Tel. / Tél. : (506) 453-3036 Fax / Téléc. : (506) 453-7195

Mesures de biosécurité

Afin de réduire le risque de propagation de la maladie :

- Manipuler d'abord les chevaux sains, ensuite les chevaux exposés et enfin les chevaux malades.
- Éviter de partager entre les chevaux les seaux d'eau, mangeoires, licous, équipements de pansage, harnais ou autres fournitures.
- Se laver les mains et changer ou désinfecter les vêtements et les chaussures après avoir manipulé des chevaux exposés.
- Éviter d'amener les chevaux exposés dans d'autres écuries, concours, foires ou événements équestres pendant la période de surveillance.

Nettoyage et désinfection

Les désinfectants efficaces contre l'HVE-1 comprennent :

- Virkon-S®
- Lysol® (désinfectants phénoliques)
- Solution d'eau de Javel domestique (1 partie d'eau de Javel pour 10 parties d'eau)

Important : Toute matière organique, notamment le fumier, la litière, la terre et les débris, doit être retirée des stalles, seaux, équipements et autres surfaces avant l'application des désinfectants. Toujours suivre les instructions du fabricant concernant la préparation, l'application et le temps de contact appropriés.

Consultez votre vétérinaire

Les propriétaires et les exposants devraient consulter leur vétérinaire s'ils ont des préoccupations concernant la santé ou la gestion de leur cheval pendant la période de surveillance.

La détection précoce des signes de maladie et l'application rigoureuse des mesures de biosécurité sont essentielles pour réduire au minimum le risque de propagation de la maladie. Nous vous remercions de votre collaboration et de votre vigilance afin de contribuer à protéger la santé de la population équine du Nouveau-Brunswick.

Pour toute question ou préoccupation concernant le présent avis, veuillez communiquer avec votre vétérinaire ou avec les Services de santé animale.

Cordialement,

Dr Nicole Wanamaker, Vétérinaire en chef

Services de santé animale

506-432-2001

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick